

VÉRITÉ ET JUSTICE POUR LES DISPARU(E)S EN ALGÉRIE

LETTRE D'INFORMATION

Les avocats algériens en formation à Genève

Cette formation organisée à Genève du 11 au 13 mars a bouclé un cycle de six formations en droit ayant pour objectif de former un groupe d'avocats algériens sur les mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme. Elle a eu pour thème la problématique des disparus mais s'est aussi concentrée sur de nombreuses questions aussi importantes comme l'absence d'indépendance de la justice algérienne, la pression, l'intimidation et le harcèlement subis par les avocats, ainsi que sur la nouvelle loi relative aux associations et au projet de loi sur la fonction des avocats.

Les participants ont ainsi rencontré plusieurs acteurs des institutions onusiennes qui leur ont présenté leur mission et ont répondu à leurs questions. De leur côté, les participants ont pu s'exercer aux techniques de plaider. Ils ont fait connaître les entraves aux droits de l'Homme auxquelles la société civile algérienne est confrontée et ont expliqué les obstacles qu'ils rencontraient pour assurer pleinement leur rôle d'avocat.

Ils ont distribué des exemplaires de la Charte alternative pour la Paix, la Vérité et la Justice et le rapport « Réformes politiques ou verrouillage supplémentaire de la société civile et du champ politique ».

Iskander Debbache arrêté par le DRS

Exilé depuis une vingtaine d'années en Argentine puis en France suite à des menaces qu'il avait reçues, Iskander Debbache, 58 ans, retourna pour la première fois en Algérie le 9 janvier 2013. Or, il a été arrêté dès son arrivée à l'aéroport d'Alger et a été livré aux services du renseignement et de la sécurité (DRS). Inquiet des conséquences d'une détention arbitraire par le DRS, le CFDA a [appelé les autorités algériennes](#) à libérer Iskander Debbache et à lui permettre de jouir des droits garantis par le Pacte International des Droits Civil et Politiques (PIDCP).

Après avoir été maintenu en détention pendant quatre jours dans un endroit secret, sans connaître les motifs de son arrestation, Monsieur Debbache a été libéré le samedi 12 janvier. Si le CFDA se satisfait de sa libération en bonne santé, il n'en condamne pas moins les arrestations arbitraires dont de nombreux défenseurs des droits de l'Homme sont victimes. Le CFDA appelle le gouvernement algérien à respecter ses engagements internationaux et notamment le Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP).

Militants des droits de l'Homme et syndicalistes bloqués à la frontière algérienne

Une soixantaine d'associations algériennes devaient participer au Forum Social Mondial à Tunis, un lieu de rencontre, d'échange et de réflexion. Néanmoins, 96 représentants de la société civile, dont des membres de SOS Disparus ont été empêchés de quitter l'Algérie pour se rendre au forum. Le 25 mars à partir de 3h du matin, la police algérienne des frontières a bloqué deux bus en route pour le forum au poste frontalier de Layoun dans la wilaya de Tébessa. Après six heures d'attente dans le froid et sans accès aux sanitaires, la police a notifié aux militants algériens l'interdiction de quitter le territoire algérien alors que leurs documents de circulation étaient en règle. Plus tard certains membres de la délégation dont Hacène Ferhati, membre actif de SOS Disparus et frère de disparu, ont essayé de passer la frontière vers le poste de Souk-Ahras mais en vain. Ferhati Hacène est alors rentré dans la nuit à Alger en espérant prendre un vol pour Tunis. Néanmoins, la police des frontières de l'aéroport d'Alger l'a refoulé à deux reprises le 25 et 26 mars. Sans lui fournir un motif valable, les policiers lui ont conseillé de s'adresser à la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) afin de résoudre son problème.

Pour dénoncer cette violation de la liberté de circulation, d'association et de réunion, le CFDA a saisi par un [appel urgent](#), le Président du Groupe de Travail sur les disparitions forcées ou involontaires, la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur le droit de réunion et d'association pacifiques, la Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Les mères de disparu réprimées lors de la journée internationale de la femme

La manifestation, organisée à l'appel de SOS Disparu pour commémorer la journée internationale sur les droits des femmes, devait se tenir à la Place du 1er mai mais dès l'aube, la place était entourée de policiers. Les familles qui refusaient de rebrousser chemin étaient immédiatement embarquées dans des voitures de police et conduites au commissariat. Les personnes âgées n'ont pas été épargnées : Monsieur Millis âgé de 85 ans ainsi que sa femme dont le fils a disparu le 9 septembre 1993 ont passé leur journée au commissariat du 9ème arrondissement après avoir été arrêtés par deux policiers armés en tenues officielles. Des jeunes militants d'Amnesty International (AI), de l'association RAJ et du Mouvement de la Jeunesse Indépendante pour le Changement (MJIC) venus soutenir les familles de disparus ont été brutalisés et appréhendés par les policiers. Au total, plus d'une cinquantaine de personnes a été arrêtée. Grâce à la ruse utilisée par les mères restées cachées derrière les arcades, la manifestation a pu, malgré tout se tenir. Elles se sont alors tenues en retrait de la place du 1er mai. Par ailleurs, à l'occasion de cette journée, le CFDA a adressé [une lettre ouverte](#) au Président de la République afin que vérité et justice soient apportées dont une partie a été publiée dans la presse.

SOS Disparus s'organise davantage à Oran

Contre toute attente, à Oran, les familles de disparus ont réussi à se rassembler mais aussi à effectuer leur marche mensuelle de manière pacifique et sans subir de violence. Néanmoins, une des mères de disparu a déclaré qu'un des officiers de police qui encadraient le rassemblement était la même personne qui l'avait torturée au centre de détention Magenta. Même si aucune violence n'est subie, la simple présence de ces officiers qui toisent les familles suffit à elle-seule à raviver un traumatisme, ce qui les dissuade de participer à l'avenir au rassemblement.

Plusieurs journalistes d'El Watan et de Liberté ont couvert la marche jusqu'au bureau de SOS. Des articles sont parus dans la presse évoquant le dossier des disparus et de manière générale de la politique algérienne.

Un rapport alternatif sur la mise en œuvre par la France de la Convention contre les disparitions forcées.

Le 11 et 12 avril 2013, la France était le premier pays à être examiné par le Comité des disparitions forcées des Nations Unies. Le CFDA a collaboré avec l'association TRIAL, la Commission internationale des juristes (CIJ), la Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (FIACAT), l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France) à la rédaction d'un [rapport alternatif](#). Ce rapport souligne les faiblesses de la législation et de la pratique française quant à la définition du crime de disparition forcée. Les lacunes concernant les mesures de prévention, d'enquête, de répression et de réparation sont rappelées. Le CFDA a participé à la proposition de recommandations précises et concrètes afin que la France prenne des mesures garantissant le respect de ses engagements internationaux.

Le CFDA dénonce les réponses du gouvernement algérien au Groupe de Travail des Disparitions Forcées et Involontaires (GTDFI)

Les réponses des autorités algériennes au Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires des Nations Unies (GTDFI) ont été transmises au CFDA le 10 janvier 2013. Le gouvernement algérien n'apporte cependant aucune réponse satisfaisante sur les 61 cas de disparition forcée déposés par le CFDA et ternit au contraire la mémoire des victimes en les classant de manière systématique dans la catégorie « Décédés : éléments armés au sein d'un groupe terroriste neutralisés au cours d'opérations antiterroristes ». Les dossiers que le CFDA a constitués et les témoignages recueillis attestent pourtant que dans la majorité des cas la personne a été arrêtée par des agents de l'Etat à son domicile ou sur son lieu de travail en présence de témoins. Les réponses apportées par le gouvernement algérien traduisent son manque évident de volonté de collaborer pleinement avec les instances onusiennes.

Design: www.mountdesign.eu



Certaines mères de disparus ont tout de même passé la frontière algérienne.



Rassemblement des familles de disparus à Oran.



Rassemblement des familles de disparus à Alger.

BRÈVES :

Le CFDA soutient les chômeurs de Laghouat

Suite à la répression et à l'arrestation de 17 militants réunis pacifiquement devant l'Agence de l'emploi de la ville de Laghouat le 20 février 2013, le CFDA a demandé aux autorités algériennes leur libération « de manière immédiate et inconditionnelle ». A cet effet, le CFDA a cosigné un [communiqué de presse](#) avec 7 autres organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme (Le réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMHDH), l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH), le Syndicat National Autonome du Personnel de l'Administration Publique (SNAPAP), le Réseau d'Avocats pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDDH), Agir pour le Changement Démocratique en Algérie (ACDA), le Comité International de Soutien au Syndicalisme Autonome Algérien (CISA)).

Par ailleurs, le 22 mars, SOS Disparus a participé à la journée de lutte contre l'oubli des victimes du terrorisme mise en place par le Collectif citoyen d'Oran au siège de l'association petit lecteur. Des films, des débats, des témoignages ainsi que la lecture de poèmes ont animé la rencontre. Les participants ont d'ores et déjà décidé d'organiser un nouveau rendez-vous l'année prochaine.

Le CFDA demande au Comité des droits de l'Homme des Nations Unies de donner un suivi aux décisions condamnant l'Algérie

Le CFDA a [dénoncé avec des partenaires](#) l'absence de mise en œuvre de seize décisions du Comité des droits de l'homme des Nations Unies condamnant l'Algérie. Les organisations réclament que, conformément aux décisions du Comité, des mesures d'enquête sur les crimes de disparition forcée et d'exécution sommaire soient entreprises par les autorités algériennes mais aussi que les responsables soient identifiés, poursuivis et sanctionnés et qu'une réparation complète et adéquate soit octroyée.

Le CFDA condamne les restrictions apportées à la liberté d'association

Le 12 janvier 2013, les associations algériennes et les syndicats autonomes se sont réunis à la Maison des Syndicats à Alger à l'occasion de l'anniversaire de la loi n°12-06 relative aux associations. Cette rencontre a été initiée par les membres algériens du groupe de solidarité avec la société civile algérienne dont fait partie le CFDA et avait pour objectif de faire le bilan de la situation des libertés syndicales et associatives. Les organisations présentes ont condamné les restrictions posées à la liberté d'association et à la liberté syndicale par la loi n° 12-06.

COMMUNIQUÉS :

Algérie – Réunion de solidarité entre associations et syndicats autonomes sur les libertés d'association et syndicales en Algérie : un constat inquiétant

Une délégation de défenseurs des droits de l'Homme algériens empêchée de participer au Forum social mondial à Tunis

Libération d'Iskander Debbache

REVUE DE PRESSE

Revue de presse du mois de janvier

Revue de presse du mois de février

Revue de presse du mois de mars

CFDA CONTACTS

112 rue de Charenton
75012 Paris

T: 00 33 (0)1 43 44 87 82

F: 00 33 (0)1 43 44 87 82

M: cfdad@disparus-algerie.org

www.algerie-disparus.org

VOTRE INSCRIPTION

Si vous désirez vous inscrire veuillez cliquer [ici](#)